

NOTICE VIE PRIVEE POUR LES CLIENTS

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. QUI EST LUXOLEX, ET QUE FAISONS-NOUS ?.....	2
2. DONNÉES PERSONNELLES QUE NOUS TRAITONS	2
2.1 QUELLES SONT LES DONNÉES PERSONNELLES QUE NOUS TRAITONS ?	2
2.2 POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?	3
2.3 A QUI TRANSFÉRONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?.....	3
3. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?.....	3
3.1 ACCÈS À VOS DONNÉES PERSONNELLES	4
3.2 LA RECTIFICATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES	4
3.3 EFFACEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES	4
3.4 PORTABILITÉ DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.....	4
3.5 S'OPPOSER AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES	4
3.6 DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	4

NOTICE VIE PRIVEE POUR LES CLIENTS

INTRODUCTION

La présente déclaration de confidentialité régit le traitement des données personnelles dans le cadre des services que nous offrons à nos clients. Les données personnelles des clients peuvent donc être traitées. Ces opérations de traitement sont toujours effectuées par LUXOLEX en tant que Responsable de traitement, enregistré sous le numéro d'entreprise 0842.746.490.

La protection des données personnelles des clients et des débiteurs n'est pas seulement une obligation légale, mais fait partie d'une gestion saine de l'entreprise. Nous mettons donc tout en œuvre pour garantir cette protection des données et agissons toujours en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) lors du traitement de vos données personnelles.

Plus précisément, LUXOLEX traitera toujours les données à caractère personnel de manière légale à des fins bien définies. Nous prendrons les mesures nécessaires pour ne jamais demander plus de données personnelles que nécessaire ou conserver ces données personnelles plus longtemps que nécessaire. Enfin, LUXOLEX prend des mesures techniques et organisationnelles pour assurer une sécurité adéquate afin que les données personnelles soient protégées.

Cette déclaration de confidentialité a été mise à jour pour la dernière fois en janvier 2021. Toute modification sera toujours clairement communiquée par l'étude d'huissier.

1. QUI EST LUXOLEX, ET QUE FAISONS-NOUS ?

En tant qu'huissiers de justice, nous accompagnons nos clients dans les différentes missions qui nous sont confiées. Dans le cadre de ces missions, nous traitons des données personnelles relatives à nos clients (et à leurs débiteurs). Afin de remplir au mieux notre rôle unique d'huissier de justice, notre objectif est de traiter ces données personnelles avec le plus grand respect.

- Nous assurons le recouvrement des créances impayées ;
- Nous établissons la solvabilité des personnes physiques et en rendons compte au mandant ;
- Nous menons des enquêtes sur des faits purement matériels, ainsi que des enquêtes qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice légal des fonctions ;
- La prise en charge des biens dans le cadre des fonctions légales de l'huissier de justice;
- Organiser la vente à l'amiable de biens.

En tant qu'étude d'huissier, nous garantissons que la collecte et le traitement des données de nos clients sont effectués avec le plus grand soin, de manière professionnelle. Nous nous efforçons continuellement de nous améliorer, dans le but de créer un environnement d'information sûr, et de protéger toutes les données personnelles conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données.

2. DONNEES PERSONNELLES QUE NOUS TRAITONS

2.1 Quelles sont les données personnelles que nous traitons ?

Afin d'accomplir notre tâche au meilleur de nos capacités, nous pouvons traiter les données personnelles suivantes du client:

- Données d'identification personnelles
- Coordonnées de contact
- Données financières

- Profession et occupation

À tout moment, l'étude d'huissier veillera à ce que ne soient pas collectées et traitées plus de données personnelles que nécessaire à l'objectif poursuivi.

2.2 Pourquoi avons-nous besoin de vos données personnelles ?

L'huissier de justice est un agent public chargé de diverses missions légales telles que, entre autres, le recouvrement de créances impayées, l'établissement de la solvabilité des personnes physiques, la réalisation de constatations relatives à des faits purement matériels et la garde ou la vente de biens.

Dans le cadre d'un dossier, sur les instructions du client, l'huissier de justice effectuera de nombreuses enquêtes administratives.

Ces recherches permettent à l'huissier de justice d'accéder à un ensemble d'informations personnelles sur les débiteurs. Ces informations sont nécessaires pour assurer la validation du dossier. L'huissier de justice informe la personne concernée du traitement de ses données personnelles au moyen de la "Notice Vie Privée pour les débiteurs".

Le traitement des données personnelles du client/donneur d'ordre est plus limité. L'huissier de justice traite les données personnelles du client afin de garantir le bon traitement du dossier et de pouvoir fournir le retour d'information nécessaire.

2.3 A qui transférons-nous vos données personnelles ?

Dans l'exercice de ses fonctions, l'huissier de justice peut échanger des données à caractère personnel avec différents organismes. Nous n'échangerons des données personnelles que si cela est nécessaire à l'exécution d'une tâche spécifique.

Les destinataires potentiels de vos données personnelles sont les suivants

- Fournisseur informatique
- Confrères
- Banques et compagnies d'assurance
- Gouvernements et autorités locales
- Notaires
- Cours et Tribunaux
- Avocats
- Chambre Nationale des huissiers de justice
- Services publics fédéraux
- Agences de traduction
- Services de destruction et de collecte de données
- Employeur
- Service de collecte (dans le cadre de biens tels que les articles ménagers, les voitures, etc.)

Nous utilisons ICARE Soft pour gérer notre fichier de débiteurs. De par ce service, notre partenaire informatique traitera également vos données personnelles.

3. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?

Vous avez le droit de savoir exactement ce que nous faisons de vos données personnelles. Les informations contenues dans cette page fournissent ces renseignements. Vous avez également le droit de savoir ce qu'il advient de vos données. Toute demande d'exercice des droits de la personne concernée peut être adressée à astrid.leclere@avocat.be.

Nous résumons ci-dessous tous les droits pertinents.

3.1 Accès à vos données personnelles

Vous avez le droit de consulter toutes les données personnelles que nous traitons à votre sujet.

Vous pouvez également obtenir une copie de ces données que nous vous fournirons sur papier ou sous forme numérique.

3.2 La rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de nous demander de modifier vos données personnelles lorsqu'elles sont incorrectes ou incomplètes. Vous pouvez également demander que nous retenions temporairement vos données personnelles jusqu'à ce qu'elles soient correctes ou complètes.

3.3 Effacement de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander que vos données personnelles soient supprimées si elles ne sont plus nécessaires au regard des objectifs de l'avis de confidentialité ou si vous retirez votre consentement au traitement.

Remarque : Nous ne sommes pas tenus de supprimer vos données personnelles si nous sommes tenus ou autorisés à les conserver en raison d'une obligation légale.

3.4 Portabilité de vos données personnelles

Vous avez le droit de recevoir des données à caractère personnel dans un format universellement lisible, tel qu'un fichier texte ou un autre fichier numérique.

3.5 S'opposer au traitement de vos données personnelles

Si vous pensez que nous n'utilisons pas vos données personnelles de manière correcte, vous pouvez vous y opposer. Vous pouvez le faire si vous estimez que nous utilisons vos données personnelles dans notre propre intérêt et non dans votre intérêt.

3.6 Dépôt d'une plainte auprès de l'autorité de surveillance

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont vos données personnelles sont traitées et que vous êtes convaincu qu'il s'agit d'une violation du RGPD, vous pouvez toujours déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. Il s'agit de l'autorité chargée de la protection des données en Belgique (« APD »). Pour de plus amples informations, veuillez consulter leur [site internet \(www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen\)](http://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen).